

FINANCEMENT

Que vous soyez salarié(e), artiste, artisan, en libéral, professionnel de santé, de la culture, demandeur d'emploi, en reconversion..., des solutions existent pour vous aider à financer votre formation.



Afratapem : organisme référencé dans le cadre du Décret Qualité, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Financeurs habituels de l'Afratapem

- Pour les artistes, les salariés des secteurs sanitaire, social ou éducatif : AFDAS, ANFH, Plan de développement des compétences (plan de formation des entreprises)

...

- Pour les demandeurs d'emploi : Conseils régionaux, Pôles Emploi, Mie/Plie...

- Autres : FIFPL, AGEFICE, AGEFIPH, Rectorat, Fonds Social Européen, Employeurs (centre hospitaliers, associations, foyers de vie...)

...



TARIFS 2021/2022

Les stagiaires bénéficient d'un suivi individualisé tout au long de la formation

→ Cycle Préparatoire (cf. p. 7)

960 € en financement individuel - 1 380 € en financement assisté
+ Journée d'information-sélection (1 jour) - Gratuit

→ Cycle Art-thérapie (cf. p. 8-9)

- Fondements théoriques et pratiques
3 300 € en financement individuel - 4 200 € en financement assisté
- Applications méthodologiques
2 640 € en financement individuel - 3 360 € en financement assisté

+ Stage de présentation-sélection (3 jours) - 120 €

→ Atelier artistique spécialisé (cf. p. 10)

1 200 € en financement individuel - 1 725 € en financement assisté
Atelier pratique : 400 € en financement individuel - 575 € en financement assisté
Modules 2 et 3 : 800 € en financement individuel - 1 150 € en financement assisté

→ Stage de techniques artistiques - Initiation (cf. p. 10)

400 € en financement individuel - 575 € en financement assisté
Adhésion annuelle (année civile) à l'AFRATAPEM : 20 €

Pour obtenir un devis nominatif (après réception de votre dossier de candidature) : nous contacter à contact@afratapem.fr

Règlement de la formation : suite à la signature du contrat de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation, le règlement s'effectue au fur et à mesure du déroulement de la formation (possibilité d'étalement avec règlement mensuel). Pour les financements assistés, une convention est conclue entre l'organisme financeur et l'organisme de formation.

+ d'info sur les financements et les démarches sur www.art-therapie-tours.net